



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

orthophonistes

Question écrite n° 115178

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la possibilité d'adapter sur l'architecture universitaire européenne LMD le cursus de la formation initiale d'orthophonie. Un travail de réflexion entre les différents acteurs de cette profession ainsi que les services du ministère de l'enseignement et de la santé a déjà été entrepris, mais il semblerait qu'à l'heure actuelle ces réunions interministérielles soient abandonnées à sa demande. Cette situation d'attente, qui met en suspens la possibilité pour les orthophonistes de présenter leur cahier des charges, ne permet pas au ministère de l'enseignement supérieur de les valider faute d'obtenir l'aval de son ministère. Ainsi, l'examen de maquettes d'un futur master professionnel déposées par diverses universités reste sans suite. En conséquence, il lui demande de lui préciser les raisons de ce blocage qui nuit à l'ensemble de la profession et s'il prévoit de reprendre ces réflexions afin de permettre l'ouverture d'un master professionnel en orthophonie, seul garant de l'avenir et du maintien de la qualité des soins de cette profession.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115178

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 janvier 2007, page 59